



Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 17 juin 2016
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale : Insectan contre les parasites rampants

Design Code : A17205A
Agi Code : 58507 8 x 500 ml

MSDS: Version/Date : Version 1.1 / 07.01.2015

Fournisseur : Maag, Syngenta Agro AG
Rudolf - Maag - Strasse 5
CH-8157 Dielsdorf
Suisse

Téléphone siège social : +41 44 855 88 77
Télécopie siège social : +41 44 855 87 01
E-Mail : sds_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

Numéro d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

Producteur : COMPO France SAS
Zone Industrielle
F-25220 Roche-Lez-Beaupre
Tel. +33 (0)3 81 40 25 25
Fax +33 (0)3 81 55 67 16
info@compo.fr

Directive des classification complémentaires pour la Suisse : EUH208 Contient [1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on].
SP 1 Peut produire une réaction allergique.
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : COM 116 02 I AL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocides

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
F-25220 Roche-Lez-Beaupre

Téléphone : +33 (0)3 81 40 25 25

Téléfax : +33 (0)3 81 55 67 16

Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons, Strasbourg, France
Téléphone: +33 (3)88 373737

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification(67/548/CEE,1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

Conseils de prudence	: P102 P103 Prévention: P270 Intervention: P391 Elimination: P501	Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Recueillir le produit répandu. Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
----------------------	---	--

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : biocide
produit fini

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
lambda-cyhalothrine (ISO)	91465-08-6 415-130-7	T+; R26 T; R25 Xn; R21 N; R50/53	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<= 0,05

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'inhalation	: Repos, air frais, secours médical.
En cas de contact avec la peau	: Laver à fond avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer abondamment à l'eau. Demander conseil à un médecin.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Produit sec

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Dégagement de gaz/vapeurs toxiques.
monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.
Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Gants de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Évacuer rapidement.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec et frais.
Éviter une exposition directe au soleil.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Classe de stockage (Allemagne) : 12 Substances liquides non combustibles
- Durée de stockage : 4 a
- Température de stockage : 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Lambda-Cyhalothrin	91465-08-6	TWA	0,04 mg/m ³		SYNGENTA (MSDS)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
- Protection des mains : Gants de protection
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

la peau

- Protection des yeux : Lunettes de protection chimique
- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : neutre
- pH : 5,5, 20 °C, (non dilué)
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
- Point d'éclair : Non applicable
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
- Pression de vapeur : donnée non disponible
- Densité de vapeur relative : donnée non disponible
- Densité : env. 1 g/cm³, 20 °C
- Hydrosolubilité : soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable
- Température d'auto-inflammabilité : n'est pas auto-inflammable
- Température d'inflammation : Non applicable
- Décomposition thermique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- Viscosité, dynamique : similaire à l'eau
- Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.
- Propriétés comburantes : non comburant

9.2 Autres informations



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

Tension superficielle : donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, lapin, Méthode de calcul
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: non irritant, Compte tenu de la composition du produit
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: non irritant, Compte tenu de la composition du produit
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: non sensibilisant, Compte tenu de la composition du produit
- Mutagenicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
- Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
- Tératogénicité : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Information supplémentaire	: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro	: Résultat: Les essais réalisés à ce jour sur animaux et sur microorganismes n'ont pas apporté d'indice quant au risque de modification du patrimoine génétique.
Cancérogénicité	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Tératogénicité	: N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Toxicité pour le poisson	: CL50: 0,00044 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), OCDE Ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: 0,00036 mg/l, 48 h, Daphnia magna, OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50r: > 1 mg/l, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata, OCDE Ligne directrice 201 : CE50b: > 1 mg/l, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata
Facteur M	: 10.000

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

Biodégradabilité : donnée non disponible

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Bioaccumulation : Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Mobilité : Sol, immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : donnée non disponible

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : donnée non disponible

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : donnée non disponible

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions réglementaires nationales et locales doivent être respectées.



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR / GGVS	: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Lambda-Cyhalothrin)
RID	: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Lambda-Cyhalothrin)
ADNR	: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Lambda-Cyhalothrin)
IMDG	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Lambda-Cyhalothrin)
IATA-DGR	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Lambda-Cyhalothrin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR / GGVS	: 9
RID	: 9
ADNR	: 9
IMDG	: 9
IATA-DGR	: 9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

IMDG : Contrôle néces. polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Sans rapport

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.



COM 116 02 I AL

Version: 1.1

Date de révision: 07.01.2015

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R21	Nocif par contact avec la peau.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R26	Très toxique par inhalation.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.